

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1re séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Aude Billard (Soc.) en qualité de membre de la Commission permanente des finances;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Mountazar Jaffar au nom du groupe
 Socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne!

à main levée,

M. Mountazar Jaffar (Socialiste), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1re séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Céline Misiego (EàG) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Johann Dupuis au nom du groupe
 Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Sevgi Koyuncu (Ensemble à Gauche), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1re séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Yusuf Kulmiye au nom du groupe Socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Yusuf Kulmiye (Socialiste), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{re} séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) en qualité de membre suppléante de la Commission permanente des pétitions;
- ouï la présentation d'un candidat par Mme Chenaux Mesnier au nom du groupe Socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Andrea Münger (Socialiste), comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1re séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jean-François Cachin (PLR) en qualité de membre de la Commission permanente de politique régionale;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Marlène Bérard au nom du groupe PLR, le siège restant acquis de droit à ce groupe;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne:

à main levée,

Mme Marlène Bérard (PLR), comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1re séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) en qualité de membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales;
- ouï la présentation d'une candidate par M. De Vargas au nom du groupe Socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Gaëlle Mieli (Soc.), comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1re séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Xavier de Haller (PLR) en qualité de membre de la
 Commission permanente de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Marlène Bérard au nom du groupe
 PLR, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Coralie Dumoulin (PLR), comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1re séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar (soc.) et consorts « Inflation : quelles aides pour les Lausannois es modestes ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Charlotte de la Baume, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à évaluer plus précisément les conséquences potentielles de l'inflation à ce jour sur les foyers les moins aisés et le cas échéant, à coordonner toute action supplémentaire de soutien avec les associations actives dans le domaine »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie les possibilités dont elle dispose pour pallier, de manière durable ou ponctuelle, aux effets de l'inflation actuelle sur certains ménages lausannois à bas revenu »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :

